



Réunion du Conseil exécutif national
Le vendredi 27 janvier 2023
Réunion hybride

PROCÈS-VERBAL

En personne : G. Phillips (*président*), C. Awada, C. Lonmo, S. Harquail, K. Mansfield, A. Picotte et S. Crawford

Par Zoom : A. Nemeč, J. Lafontaine, E. Tremblay, J. Brulotte, H. Delnick, M. Collins, P. Ives, J. King, P. Makrodimitris, A. Okladov, A. Trau, M. Glenwright, S. Rehman, N. Shaikh et M. English

Membres du personnel : C. Habarugira, J. George, S. Salter, J. Ouellette et Y. Radwan

Absences : A. Butler, G. Kopytko et K. Thériault

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la réunion officiellement ouverte à 9 h 07 et, à la suite d'un appel nominal, confirme que le quorum est atteint. Les nouvelles administratrices M. Glenwright et N. Shaikh se présentent au CEN.

**À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel. Pour faciliter l'intégration des nouvelles administratrices du CEN, un bref rappel des règles de participation est effectué.*

Mesure de suivi : Les règles de Bourinot seront envoyées ultérieurement aux nouvelles membres du CEN pour la prochaine rencontre du CEN.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Une demande est présentée pour corriger le titre officiel de K. Thériault, à savoir « directrice des Communications et des Affaires publiques ». De plus, il est demandé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : substitut pour l'équipe de négociation

collective avec le SEA et approbation de membres au Comité des statuts et règlements. Cette question sera discutée à la section « Points de décision ».

Il est résolu que le CEN adopte l'ordre du jour de la réunion du CEN du 27 janvier 2023 tel qu'il est modifié.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

1.2 Examen et adoption de la portion publique du procès-verbal de la réunion du CEN (25 novembre 2022)

Il est résolu que le CEN adopte le procès-verbal du procès-verbal de la réunion du CEN du 25 novembre 2022, tel qu'il est modifié.

Approuvé par : A. Picotte

Appuyée par : C. Awada

Discussion : Une demande est présentée pour que la somme de 14 000 \$ mentionnée à la rubrique « Mise à jour » du point « Comité des finances » soit corrigée pour inscrire la somme devant être remboursée en réalité par l'hôtel Delta, soit 8 700 \$. Il est demandé d'écrire « *leasehold* » en seul mot au point 7c de la version anglaise. Enfin, en ce qui concerne la rubrique « Présences », il est signalé que P. Ives était présent et il est demandé de retirer C. Pageau de la liste.

Abstentions (6)

Résolution adoptée

2. Rapports

2.1 Rapport du président : Pendant la pause de deux semaines que le président a prise en janvier, A. Picotte a assuré les fonctions de président à titre intérimaire et a été appuyé par le vice-président C. Awada.

Le sous-comité des agents négociateurs, mis sur pied récemment, s'est réuni le 1^{er} décembre. À cette occasion, d'autres agents négociateurs ont fait part de problèmes similaires à ceux de l'ACEP concernant l'Employeur qui propose une faible augmentation de salaire. Aucune autre information ne peut être communiquée pour l'instant étant donné la nature confidentielle des négociations.

Le président a participé aux activités suivantes dans le cadre de la tournée des AGA des sections locales et de rencontres avec la direction :

- Section locale 801 à Edmonton, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) : le président a été invité à coprésider le Comité de consultation patronale-syndical (CCPS)
- AGA de la section locale 301 à Vancouver

- Réunion avec la direction à Calgary au début décembre, dans le cadre du CNM, où les agents négociateurs et les présidents des sections locales ont discuté des problèmes auxquels font face leur syndicat respectif
- Médiation, dans le cadre de la négociation du groupe EC, en décembre
- Séance d'information pour la section locale 501, Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- AGA de la Commission de la fonction publique, Élections Canada et Santé Canada au début janvier
- AGA de Ressources naturelles Canada, qui a eu lieu hier, durant laquelle les postes de président, vice-président, secrétaires et divers délégués ont été pourvus

Le président a rencontré la députée du Bloc Québécois, J. Vignola, et la sénatrice M. Audette pour discuter des problèmes qui perdurent concernant la santé et la sécurité des interprètes. Le président a également rencontré des représentants d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour discuter du retour au travail et pour trouver une approche commune concernant les mesures d'adaptation, dans le cadre de la formule de travail hybride, qui tient compte des circonstances uniques et des exigences professionnelles des employés.

Une séance d'information s'est tenue à la Commission canadienne des droits de la personne, au cours de laquelle une entrevue a été réalisée avec le *Hill Times*.

L'examen organisationnel du Bureau du président est terminé et l'équipe de direction procédera à la mise en œuvre des recommandations formulées par le consultant externe.

Le président a rencontré l'équipe de recherche pour la négociation EC, P. Engelmann et son personnel pour élaborer une stratégie permettant d'aller de l'avant. Les séances de médiation reprendront vendredi prochain. La première date d'arbitrage a été fixée au 30 juin 2023, et les arbitres ont été sélectionné(e)s.

En conclusion, le président a reconnu avoir reçu une lettre de plusieurs membres du CEN et de dirigeants de sections locales, datée du 18 décembre 2022, portant sur un certain nombre de questions délicates. Toutes les préoccupations seront traitées avec soin et une réponse réfléchie sera apportée dans un délai raisonnable. À l'heure actuelle, le Conseil exécutif national et le personnel doivent se concentrer sur les priorités qui sont essentielles à l'existence de l'Association en tant que syndicat et la prestation de services aux membres demeure au premier plan. En l'état actuel des choses, la priorité du syndicat est la négociation de trois conventions collectives à divers stades de renouvellement, et, par conséquent, il doit s'efforcer d'être exemplaire en matière de bonne gouvernance, de responsabilité et d'obtention de résultats positifs.

À titre de président intérimaire, A. Picotte a indiqué que des plaintes ont été déposées à la suite de la directive du gouvernement concernant le retour des fonctionnaires fédéraux sur les lieux de travail de deux à trois jours par semaine à compter de janvier 2023, ce qui a entraîné plusieurs demandes de la part des médias, notamment

CTV, CBC et le *Hill Times*. Au cours d'une des entrevues, A. Picotte a souligné que le mandat du gouvernement n'est pas motivé par des besoins opérationnels, mais plutôt par des motivations politiques qui ne tiennent pas compte des intérêts supérieurs des employés. En outre, cette décision contredit plusieurs politiques gouvernementales, notamment la politique en matière de carboneutralité. Pour trouver une solution à la dichotomie entre ces politiques, un journaliste du *Hill Times* s'est efforcé d'obtenir une réponse officielle du Cabinet du premier ministre. La directrice de la Communications et des Affaires publiques est remerciée pour avoir fourni des points de discussion avec les médias.

2.2 Rapport du directeur général : Une copie du rapport trimestriel du DG a été fournie dans le dossier de la réunion et renferme une note d'information de Goldblatt Partners LLP sur l'équité salariale. Une directrice de la Négociation et de la Recherche a récemment été embauchée au bureau national et devrait commencer la semaine prochaine.

Le DG a rencontré l'équipe de l'Éducation cette semaine pour examiner le plan d'action de 2023, qui prévoit une formation en ligne. Les équipes de l'Éducation et des ART travailleront à l'élaboration de produits du savoir. Tous les cours et le matériel seront offerts cette année.

L'organisation d'une assemblée générale du personnel est en cours et devrait avoir lieu en mars.

Les discussions se poursuivent à huis clos.

Mesure de suivi : C. Habarugira doit envoyer la déclaration solennelle et l'énoncé de confidentialité aux nouvelles administratrices du CEN pour signature.

2.3 Rapport de la conseillère/du conseiller principal du président : Le poste est vacant, car l'ancienne conseillère principale occupe depuis peu le nouveau poste d'avocate générale et directrice des Politiques.

2.4 Rapport de la directrice des Communications et des Affaires publiques : Reporté au mois prochain.

2.5 Rapport de la directrice des Finances : Les Finances se sont concentrées sur les questions opérationnelles liées à la comptabilité. Des améliorations au système de paie et du système ADP sont en cours. En raison de la modification à la période de l'exercice financier, les jours accumulés par le personnel devront être modifiés en conséquence. En outre, il faudra tenir compte des répercussions sur les remises aux sections locales.

Les Finances travaillent sur l'audit intermédiaire avec McCay Duff, compte tenu de la période abrégée de l'exercice. Les travaux préliminaires ont été effectués en octobre. McCay Duff reviendra le mois prochain pour effectuer l'audit final.

Les Finances ont également travaillé sur la version provisoire révisée du budget de 2023 fondée sur la nouvelle année civile, qui fera l'objet de discussions au point 8.2 de l'ordre du jour.

À l'heure actuelle, selon les états financiers, l'Association affiche un excédent. Le rendement des investissements du portefeuille de l'Association pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 est en baisse, tandis que la performance sur trois ans est positive, soit une croissance de 1,04 %. Depuis la création de l'Association, le rendement du portefeuille est de 1,24 %.

Plusieurs projets ont été achevés en décembre, notamment la Politique en matière d'approvisionnement et la matrice de délégation des pouvoirs. La formation du personnel sera mise en place en février. En outre, le lancement de SAP Concur (système de gestion des frais de déplacement) a été réalisé avec succès. Les communications par courriel au personnel seront envoyées la semaine prochaine.

2.6 Rapport de l'avocate générale et directrice des Politiques : Les membres de la BdP sont à la table des négociations et quatre dates en mars ont été provisoirement établies. Les parties n'ont pas encore entamé de discussions sur les salaires.

L'ACEP a entamé des négociations avec le syndicat interne du personnel (SEA/CSN). La première réunion est prévue lundi prochain pour échanger des propositions avec l'équipe du SEA/CSN et plusieurs jours en février ont été réservés pour se concentrer sur les négociations. L'équipe de négociation collective de l'ACEP est composée de trois membres du CEN, et un suppléant sera recruté. G. Kopytko ayant quitté son poste de négociatrice en chef de l'équipe de négociation de l'ACEP en raison de circonstances personnelles, K. Mansfield s'est portée volontaire pour assumer cette fonction.

La version provisoire de la Politique sur les voyages sera transmise aux nouvelles administratrices du CEN pour leur permettre de faire part de leurs commentaires. D'autres discussions auront lieu à ce sujet dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour.

La commissaire à l'équité salariale doit entendre les soumissions des agents négociateurs sur la proposition de système d'équité salariale à trois niveaux du Conseil du Trésor,.. À la suite de la prolongation de délai demandée par l'un des agents négociateurs, les observations doivent être présentées d'ici vendredi prochain et le délai de réponse du Conseil du Trésor a été prolongé jusqu'à la mi-mars.

Plusieurs plaintes portant sur le gel prévu par la loi dans le cadre des négociations ont été déposées par diverses agents négociateurs au sujet de la directive concernant le retour sur les lieux de travail soutenant que le Conseil du Trésor a enfreint l'article 107 de la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* en modifiant les conditions d'emploi pendant les négociations. Diverses options sont à l'étude et le CEN sera informé des prochaines étapes sous peu. L'Association étudie également les options relatives aux

questions liées à Phénix, y compris le dépôt d'un grief de principe en vue de régler la question du recouvrement des trop-perçus.

Un grief de principe conjoint avec l'Association des juristes de Justice (AJJ) et l'AFPC a été déposé en 2020 auprès de la Commission canadienne des droits de la personne en raison du racisme systémique anti-Noir(e)s et de la discrimination raciale au sein de la Commission. La deuxième partie du grief de politique a été présentée au Conseil du Trésor la semaine dernière, qui a 30 jours pour fournir une réponse officielle (6 mars 2023).

PAUSE-SANTÉ

3. Mises à jour des comités

3.1 Comité des finances : Le Comité des finances s'est réuni au cours des mois de décembre et janvier pour travailler sur la version provisoire du budget, ainsi que pour examiner les états financiers et les chèques de plus de 500 \$. Le Comité des finances a demandé des précisions sur les frais de déplacement en ce qui concerne les billets en classe affaires du président et de l'ancienne adjointe exécutive. Il est expliqué que le coût plus élevé est dû au fait que le voyage comportait de multiples destinations et que de meilleures commodités étaient requises pour répondre aux besoins liés à des handicaps et des besoins en matière d'adaptation. À la lumière de l'incertitude actuelle du marché et de la volatilité continue, le Comité des finances recommande à l'Association d'explorer d'autres investissements générant des revenus tels que les CPG à long terme ou les fonds communs de placement du marché monétaire qui peuvent donner des rendements plus élevés que les actions.

Mesure de suivi : Comme il est demandé, la directrice des Finances invitera le cabinet Cumberland à présenter un exposé au CEN à la réunion de février.

3.2 Comité des statuts et règlements : Le Comité des statuts et règlements s'est réuni le 10 décembre pour discuter de la restructuration des éléments figurant dans l'article 14 (Suspension pour absentéisme), en particulier les conséquences de l'absence aux réunions du CEN ou des sous-comités, de l'article 5 (Discipline) à des fins de comparaison avec d'autres syndicats, de la taille optimale du CEN, ainsi que de la méthode de vote par ordre de classement pour laquelle les dispositions qui ont trait au scrutin ont été recensées. Comme plusieurs dispositions sont touchées, il faudra faire beaucoup de travail et obtenir des conseils sur le plan juridique pour modifier les règlements avant de présenter un exposé au CEN. On a demandé l'avis du CEN sur l'ordre dans lequel il faut traiter les questions ou la priorité à leur accorder.

Discussion : On a fait remarquer que pour déterminer la taille optimale du CEN et apporter une certaine cohésion à ce projet, une révision/un examen complet des statuts pourrait être nécessaire. Il a été recommandé d'envisager de sous-traiter cette initiative ou de faire appel aux services de P. Engelmann, qui avait déjà proposé de procéder à une révision approfondie des statuts. Il a également été recommandé de demander l'avis des membres sur la question.

Mesure de suivi : J. Ouellette et J. George travailleront avec la présidente du Comité des statuts et règlements à l'élaboration de notes de synthèse et feront rapport au CEN en mars.

3.3 Sous-comité des ressources humaines : La dernière réunion du Sous-comité s'est tenue mercredi dernier, au cours de laquelle les membres du Sous-comité ont discuté des examens organisationnels de la Section des communications et des affaires publiques et du Bureau du président, des négociations collectives avec le SEA et de la dotation en personnel.

3.4 Sous-comité de perturbation et transformation numériques : Le Sous-comité s'est réuni hier pour discuter de la mise en œuvre du plan d'action approuvé du Sous-Comité. Le Sous-comité envisagera également de mettre sur pied une séance de sensibilisation à l'intention du personnel et de la direction de l'ACEP (p. ex. ART et Communications). Un rapport initial sera présenté à la réunion du CEN de mars. Les coûts associés à l'augmentation du nombre de membres seront présentés au CEN en février. Enfin, un calendrier de réunions régulier a été établi et les séances auront lieu la veille de la réunion mensuelle du CEN, entre 11 h et 13 h (HNE).

3.5 Sous-comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion : Le coprésident J. Lafontaine présente un compte rendu de la réunion du Sous-comité tenue le 12 janvier, au cours de laquelle les membres ont donné suite à la demande de la section locale 514 d'envisager un événement lié au recours collectif des employés fédéraux noirs. Ainsi, l'équipe des Communications travaille à l'organisation d'un groupe de discussion pour le Mois de l'histoire des Noirs en février. Le Sous-comité a également discuté des mises à jour sur les groupes en quête d'équité qui avaient été joints l'année dernière. La réunion du mois prochain portera sur les mises à jour des progrès réalisés par le CCDI en ce qui concerne l'examen des politiques. En outre, l'appel aux bénévoles pour la participation au comité de planification de la Fierté 2023 a été approuvé.

3.6 Sous-comité sur les votes : Le Sous-comité sur les votes s'est réuni le 8 décembre et a discuté de questions générales liées aux deux prochains volets du mandat sur lesquels il faut se pencher, à l'examen du rapport sur la réforme des scrutins, aux résultats de la participation à l'AGA et à la mobilisation des membres, ainsi qu'à l'invitation de J. Courty, à titre de nouvelle agente de liaison avec les sections locales, à assister à la prochaine réunion du Sous-comité sur les votes. Compte tenu de la faible participation au Sous-comité, la présidente du Sous-comité sur les votes étudiera la possibilité de mettre sur pied un comité des membres généraux composé de dirigeantes et dirigeants des sections locales et de délégué(e)s.

3.7 Sous-comité de défense des avantages et des emplois : La première réunion du Sous-comité de défense des avantages et des emplois n'a pas encore été organisée en raison de conflits d'horaires, mais des efforts sont déployés pour remédier à cette situation

4. Comité des candidatures et des résolutions 2022

Le coprésident et la coprésidente du Comité des candidatures et des résolutions (CCR), A. Dzuba et A. Jiwa, ont présenté le rapport sur les élections au CEN, en insistant sur les échéances, les mesures à prendre et les difficultés rencontrées (*p. ex. la mise en œuvre du processus de vote, le calendrier du processus de mise en candidature et d'élection, le processus de rédaction des résolutions et la clarté des communications/processus*), ainsi qu'une série de recommandations qui permettront au CCR d'être efficace et fonctionnel, notamment que le CEN examine le rôle et le fonctionnement de la structure de gouvernance du CCR, qu'il examine le chemin critique/le diagramme d'acheminement du travail du CCR après chaque cycle d'élection et qu'il affecte des ressources adéquates de l'ACEP aux membres du CCR pour les soutenir dans leurs fonctions, notamment en créant des adresses électroniques (@acep-cape.ca) appropriées.

PAUSE-REPAS

5. Présentation sur les nouveaux locaux (Constitution Square)

Au moyen d'une présentation PowerPoint suivie d'une vidéo des locaux, C. Awada, J. Courty et les invité(e)s E. Capuano de 4té inc. et B. Paquette et G. Brown de MP Lundy Construction ont présenté au CEN un rapport d'étape sur l'allocation/le budget et les coûts supplémentaires encourus. Jusqu'à présent, le projet a dépassé le budget d'environ 800 000 \$, principalement en raison de l'augmentation des salaires pour les contrats d'ELC et de SCI Broadband, des télécommunications, des frais juridiques, ainsi que d'autres facteurs macroéconomiques comme l'augmentation du coût des matériaux et des frais de main-d'œuvre et les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement. En réponse à plusieurs préoccupations soulevées concernant le dépassement imprévu du budget et la justification de ce dépassement auprès des membres, il a été souligné que le déménagement devrait permettre de réaliser des économies à long terme grâce à une superficie plus importante et à un loyer moins élevé dans les nouveaux locaux. Des remerciements ont été adressés à J. Courty et C. Awada pour tout le travail accompli dans le cadre de ce projet. Une fois que le nouveau site sera jugé sûr, des dispositions seront prises pour que le CEN puisse visiter la propriété en groupe. La date d'emménagement est toujours prévue pour avril 2023.

6. Mise à jour concernant la Politique sur les voyages

Bien que le CEN soit consulté, on rappelle que la décision finale quant au contenu de la politique revient au président puisqu'il s'agit d'une politique opérationnelle. Dans un souci de cohérence et de clarté, on demande l'avis du CEN sur la durée des réunions qui justifieraient un déplacement dans la RCN, plutôt que d'y participer en ligne, si une personne réside en dehors de la RCN. Il est souligné que la Politique sur les voyages englobe toutes les activités liées au syndicat.

Points de discussion : Il est confirmé que les indemnités sont conformes aux directives du CNM sur les voyages, conformément au règlement 8. De plus, la version provisoire de la Politique sur les voyages n'a pas pour but de remplacer les règlements en vigueur, mais plutôt de fournir plus de précisions, car les diverses dispositions peuvent donner lieu à des interprétations différentes. Or, il faut plutôt les considérer comme un tout. Conformément au règlement 8.1, les frais de déplacement doivent être raisonnables et une autorisation de déplacement doit être accordée au préalable, ce qui laisse supposer qu'il existe une part de discrétion. Un commentaire est formulé selon lequel l'efficacité de l'organisation dépend de la synchronisation des réunions pour faire en sorte qu'elles coïncident avec la réunion du CEN, ce qui optimise le temps et entraîne une meilleure organisation de la part des membres. Une recommandation est formulée pour que soit d'abord établi ce qui est considéré comme « raisonnable » du point de vue de l'Association.

Prochaines étapes : En ce qui concerne la durée des réunions, le Comité des finances évaluera les dépenses liées à chaque déplacement.

7. Points de discussion

a) Questions concernant le Comité des statuts et règlements : Ce sujet a déjà fait l'objet de discussions au point 3.2 de l'ordre du jour.

b) Mise à jour sur la décision concernant le Fonds de défense : En ce qui concerne les deux résolutions approuvées par les membres lors de l'AGA de novembre, un membre du CEN demande à recevoir une mise à jour sur le plan d'action relatif à la campagne d'information pour les membres, l'analyse des coûts de la campagne, l'étude de la cotisation spéciale, ainsi que le mécanisme de transfert de l'argent du Fonds de défense au fonds non affecté pour les opérations. Enfin, il a été demandé quelles seraient les implications pour le retour sur investissement des placements. En réponse, le DG confirme que des notes de synthèse ont été préparées par la Section des communications, que les deux auteur(e)s de la résolution ont été consulté(e)s et qu'avec leur aide, les notes ont été achevées cette semaine. La recommandation était de retenir les services d'un consultant externe pour mener la campagne d'information et travailler ensuite à la réalisation d'une analyse des coûts. Du point de vue des coûts, 200 000 \$ ont été prévus par résolution pour couvrir les frais de consultation, les coûts de communication pour la traduction et la création de contenu, le soutien du personnel (aide temporaire), ainsi que les frais de réunion. Le montant pourrait potentiellement être moins élevé. En ce qui concerne la cotisation spéciale, les options envisageables seront étudiées par le Comité des finances. En ce qui concerne le transfert du Fonds de défense, la directrice des Finances a contacté Cumberland pour lancer le processus de transfert des actifs, ce qui n'entraîne ni gain ni perte, et il n'y a aucune différence dans la façon dont les deux fonds sont investis, car ils ont tous deux un plan d'investissement similaire.

- c) Administration des remises aux sections locales à la suite du changement à la période de l'exercice financier :** Le Comité des finances a récemment approuvé une stratégie en vue du traitement des demandes de remboursement pour l'exercice en cours. Les grandes sections locales peuvent maintenant demander leurs remises pour l'exercice 2023 (*année civile de janvier à décembre*), auxquelles sera appliquée une répartition proportionnelle ponctuelle. Les remises des huit autres mois leur seront versées.

PAUSE-SANTÉ

**M. Collins quitte la réunion.*

8. Points de décision

8.1 Modifications au règlement 14 : Il est recommandé de reporter le vote sur le règlement 14 (absentéisme) pour pouvoir comparer la version précédente des règlements avec une version en suivi des modifications, et pour demander au CEN de passer en revue les statuts et règlements et de formuler des commentaires sur les points jugés importants en vue d'établir des priorités et d'en discuter lors de la prochaine réunion du CEN. Ce point est reporté au mois prochain. Une version provisoire en suivi des modifications sera à nouveau soumise au CEN.

8.2 Adoption de la version révisée du budget de 2023 à la suite du changement à la période de l'exercice financier : La version provisoire du budget de 2023 figure dans le dossier de la réunion. Une version révisée abrégée est présentée au CEN, laquelle se fonde sur un scénario hypothétique selon lequel les deux budgets approuvés seraient calculés au prorata (voir la colonne K). À la suite de récents changements opérationnels, un scénario actualisé (la version révisée du budget de la colonne L), qui prend en considération l'augmentation du nombre de membres, a été ventilé pour le CEN. À l'avenir, les revenus d'investissement ne seront plus budgétisés. Le principal changement dans ce budget et la différence entre les deux budgets approuvés concernent la dotation en personnel, car les salaires et les avantages sociaux sont considérablement plus élevés que le montant initialement approuvé, étant donné que le CEN a approuvé 11 postes supplémentaires après la finalisation des budgets 2022-2023 et 2023-2023, d'où la justification de l'augmentation du salaire estimé pour ces postes (c.-à-d. environ 1,5 million de dollars) et, par conséquent, la version révisée du budget prévoit un déficit de 3,3 millions de dollars par rapport à l'estimation initiale de 1,1 million de dollars. En outre, diverses dépenses sous le poste Bureau et télécommunications liées au matériel promotionnel n'avaient pas été budgétisées (p. ex. le défilé de la Fierté ou d'autres événements qui pourraient survenir), ainsi qu'une augmentation des dépenses liées à la formation linguistique, à la formation des ART, aux honoraires professionnels et aux frais juridiques. Le fonds de prévoyance a également été augmenté et la version révisée du budget tient compte des coûts réels encourus au cours de l'exercice écoulé.

Il est résolu que le CEN approuve la version révisée du budget 2023 sans modification.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : S. Harquail

Discussion : Une discussion s'ensuit sur le déficit. Les différentes façons dont l'Association pourrait aborder la question ont également été discutées à la table.

Vote par appel nominal

Pour : (6) C. Awada, C. Lonmo, A. Picotte, S. Crawford, H. Delnick, J. Lafontaine

Contre : (8) M. English, A. Trau, A. Nemeč, M. Glenwright, S. Rehman, J. Brulotte, E. Tremblay, P. Ives

Abstentions (6) : S. Harquail, K. Mansfield, G. Phillips, N. Shaikh, P. Makrodimitris, A. Okladov

Proposition rejetée

Prochaines étapes : Le Comité des finances et la directrice des Finances réviseront le budget en tenant compte des commentaires et des préoccupations soulevés et feront rapport au CEN.

8.3 Approbation d'un substitut pour l'équipe de négociation de

l'Employeur : Le Comité demande qu'un substitut soit nommé pour assurer la relève. S. Crawford s'est porté volontaire pour faire partie de l'équipe de négociation collective de l'Employeur.

Proposition en vue de nommer S. Crawford comme membre suppléant de l'équipe de négociation avec le SEA.

Proposée par : K. Mansfield

Appuyée par : C. Awada

Abstentions (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

8.4 Approbations de nouvelles personnes pour siéger au Comité des candidatures et des résolutions : La liste des personnes recommandées figure dans le rapport sur les élections du Comité des candidatures et des résolutions.

Proposition en vue de nommer les personnes recommandées par le Comité des candidatures et des résolutions, sans modifications

Proposée par : C. Lonmo

Appuyée par : S. Harquail

Abstentions (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

9. Mesures de suivi

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi à la suite de la réunion du CEN du 25 novembre 2022 :

- a) Communications et Affaires publiques : publier sur le site Web les plus récents procès-verbaux approuvés des réunions de tous les comités et sous-comités – **Reportée**
- b) Le bureau national réalisera une vidéo des nouveaux locaux et la présentera au CEN lors de la prochaine réunion – **Terminée**
- c) Le Comité des finances présentera un rapport sur la question des frais liés aux travaux d'amélioration dans les locaux loués à la prochaine réunion du CEN – **Terminée**
- d) Le bureau national doit confirmer que E. Tremblay est ajoutée à la liste des personnes invitées aux réunions du Sous-comité de défense des avantages et des emplois – **Terminée**
- e) Le Comité des finances doit fournir une estimation des dépenses détaillées liées aux résolutions et les présenter au CEN pour examen – **Terminée**

La réunion du CEN est levée à 16 h 01(HAE).

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 27 janvier 2023.

APPROUVÉ par :

Président

Date